

Nombre
de membres en
exercice

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

9

Séance du : 26 février 2026

Délibération n° : 2026/2602/4

sous la présidence de : Mme Veronica WAGNER, Vice-Présidente

Date de la convocation : 20 février 2026

Présents (6) : Mmes WAGNER, PAGANI, TORSIELLO,
MM. DUMON, KRONZ, CHARLIER

Absents excusés (3) : Mmes MOLINA, GATTO,
M. FOURNIER

A assisté à la séance : Mme BRULLOT, Directrice du CCAS,
assurant le secrétariat de la séance,

**POINT N° 4 - Reconduction des permanences de l'Ecole des Parents et des
Educateurs de Moselle**

Madame la Vice-Présidente soumet aux membres du Conseil d'Administration le renouvellement, pour l'année 2026, de la convention relative à la prestation de service assurée par l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de Moselle qui consiste à informer, écouter, soutenir, accompagner ou orienter les publics fragilisés résidant sur le territoire de la commune de ROMBAS.

Cette prestation de service, tenue par des consultantes qualifiées missionnées par l'EPE, sera déployée dans le cadre de deux permanences hebdomadaires de 3 heures, ainsi qu'une permanence de 3 heures une semaine sur deux.

Ces permanences auront lieu à la Maison du Lien Social de ROMBAS (selon convention jointe) pour un coût total de 19 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention proposée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Extrait certifié conforme
ROMBAS, le 27 février 2026
La Vice-Présidente du CA :**



